

**Actualisation du pilier 3 du
Groupe Crédit Agricole
au 30 septembre 2023**

Sommaire

A. Composition et pilotage du capital	2
B. Composition et évolution des emplois pondérés	6
C. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court-terme (liquidity coverage ratio)	9
.....	9

A. Composition et pilotage du capital

Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe Crédit Agricole (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période¹.

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2023, les établissements d'importance systémique doivent respecter une exigence de coussin lié au ratio de levier correspondant à la moitié du coussin systémique de l'entité, soit 0,50% pour le Groupe Crédit Agricole, portant l'exigence applicable au Groupe Crédit Agricole à 3,50%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	105 965	104 736	102 940	100 861	101 445
2	Fonds propres de catégorie 1	113 457	112 065	110 306	107 064	108 114
3	Fonds propres totaux	130 428	128 096	126 805	124 016	125 273
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	605 464	595 839	584 280	574 595	588 643
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,50%	17,58%	17,62%	17,55%	17,23%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,74%	18,81%	18,88%	18,63%	18,37%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,54%	21,50%	21,70%	21,58%	21,28%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,43%	0,40%	0,07%	0,05%	0,03%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,93%	3,90%	3,57%	3,55%	3,53%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,43%	13,40%	13,07%	13,05%	13,03%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	11,61%	11,68%	11,75%	11,51%	11,24%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et Levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 30/09/2023 à respectivement 17,13%, 18,36%, 21,18% et 5,52%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	2 014 964	1 990 639	2 031 225	1 985 992	2 111 884
14	Ratio de levier (%)	5,63%	5,63%	5,43%	5,39%	5,12%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,50%	3,50%	3,50%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	355 743	377 024	390 500	403 468	412 118
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	316 843	320 725	319 404	317 713	316 831
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	80 665	80 685	78 398	75 787	71 104
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	236 178	240 040	241 006	241 925	245 727
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	150,84%	157,32%	162,55%	167,35%	168,56%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	1 215 249	1 201 818	1 205 571	1 198 492	1 234 674
19	Financement stable requis total	1 048 887	1 038 465	1 031 918	1 015 823	1 025 836
20	Ratio NSFR (%)	115,86%	115,73%	116,83%	117,98%	120,36%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
en millions d'euros		30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	105 965	104 736	102 940	100 861	101 445
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	104 901	103 665	101 920	99 060	99 564
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	113 457	112 065	110 306	107 064	108 114
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	112 393	110 994	109 286	105 263	106 233
5	Total Fonds Propres	130 428	128 096	126 805	124 016	125 273
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	129 364	127 025	125 786	122 214	123 392
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	605 464	595 839	584 280	574 595	588 643
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	605 412	595 801	584 274	574 431	588 395
Ratios de Fonds Propres						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,50%	17,58%	17,62%	17,55%	17,23%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,33%	17,40%	17,44%	17,24%	16,92%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	18,74%	18,81%	18,88%	18,63%	18,37%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	18,56%	18,63%	18,70%	18,32%	18,05%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	21,54%	21,50%	21,70%	21,58%	21,28%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	21,37%	21,32%	21,53%	21,28%	20,97%
Ratio de levier						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 014 964	1 990 639	2 031 225	1 985 992	2 111 884
16	Ratio de levier	5,63%	5,63%	5,43%	5,39%	5,12%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	5,58%	5,58%	5,38%	5,31%	5,03%

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement n°2020/873 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier du Groupe Crédit Agricole reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont pris fin au 1^{er} janvier 2023.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios TLAC et leurs composantes, l'exigence TLAC s'appliquant aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2 : Fonds propres et engagements éligibles au TLAC, ratios et composantes (en m€)		30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022
1	Fonds propres et engagements éligibles [1]	164 243	161 264	159 849	156 263	156 134
2	Montant total d'exposition au risque (TREA) [2]	605 464	595 839	584 280	574 595	588 643
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	27,13%	27,06%	27,36%	27,20%	26,52%
4	Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution [2]	2 014 964	1 990 639	2 031 225	2 004 273	2 111 884
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la mesure de l'exposition totale	8,15%	8,10%	7,87%	7,80%	7,39%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 ter (4) de CRR s'applique t-elle ? (exemption de 5%)	Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant des instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR (exemption maximale de 3,5%). [3]	0	0	0	0	0
6c	Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

[1] Capacité totale d'absorption des pertes ("TLAC").

[2] Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

[3] Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2023.

Au 30 septembre 2023, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,1% des RWA et 8,2% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 21,9% des RWA (exigence incluant le coussin contracyclique de 0,43% au 30 septembre 2023) et de 6,75% de l'exposition en levier.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 30/09/2023 à 26,76% des RWA et 8,04% de l'exposition en levier.

B. Composition et évolution des emplois pondérés

1. Synthèse des emplois pondérés

1.1. Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

30/09/2023		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		30/09/2023	30/06/2023	30/09/2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors CCR)	494 819	486 873	39 586
2	Dont approche standard	126 317	127 988	10 105
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	47 881	46 864	3 830
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	64 382	60 009	5 151
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	249 159	245 199	19 933
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	26 572	25 239	2 126
7	Dont approche standard	4 286	3 725	343
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	11 625	11 544	930
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	469	409	38
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	5 092	5 247	407
9	Dont autres CCR	5 099	4 314	408
15	Risque de règlement	29	8	2
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	8 918	8 931	713
17	Dont approche SEC-IRBA	2 227	2 450	178
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 177	5 187	414
19	Dont approche SEC-SA	1 507	1 287	121
EU 19a	Dont 1250%	7	7	1
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	12 904	13 322	1 032
21	Dont approche standard	3 863	3 455	309
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	9 041	9 867	723
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	62 222	61 466	4 978
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	16 242	15 117	1 299
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	45 980	46 350	3 678
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	14 688	14 248	1 175
29	TOTAL	605 464	595 839	48 437

1.2. Risque de crédit

Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

30/09/2023

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2023)	292 063
2	Taille de l'actif (+/-)	1 238
3	Qualité de l'actif (+/-)	983
4	Mise à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	1 037
8	Autres (+/-)	1 718
9	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2023)	297 039

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par l'amortissement des programmes de titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB.

1.3. Risque de contrepartie

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

30/09/2023

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
0010	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2023)	11 544
0020	Taille de l'actif	786
0030	Qualité de crédit des contreparties	(80)
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(618)
0080	Autres	(7)
0090	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2023)	11 625

1.4. Risque de marché

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

30/09/2023		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
<i>(en millions d'euros)</i>								
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2023)	3 034	4 138	2 696			9 867	789
1a	Ajustement réglementaire	2 416	3 315	413			6 144	492
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	617	823	2 282			3 723	298
2	Variations des niveaux de risque	(102)	23	(492)			(571)	(46)
3	Actualisations/variations du modèle							
4	Méthodologie et politique							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	(21)	(20)	26			(15)	(1)
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	494	826	1 816			3 136	251
8b	Ajustement réglementaire	2 125	3 296	483			5 905	472
8	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2023)	2 619	4 123	2 299			9 041	723

C. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court-terme (liquidity coverage ratio)

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : GROUPE CREDIT AGRICOLE									
(en millions d'euros)									
EU 1a	Trimestre se terminant le	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					355 743	377 024	390 500	403 468
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	616 114	617 290	616 762	613 680	39 174	39 794	40 112	40 142
3	<i>Dépôts stables</i>	434 898	436 362	436 418	433 415	21 745	21 818	21 821	21 671
4	<i>Dépôts moins stables</i>	181 217	180 928	180 344	180 264	17 429	17 976	18 291	18 471
5	Financement de gros non garanti	360 119	371 415	380 204	387 594	162 757	168 123	171 027	173 446
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	153 553	157 747	162 259	165 760	37 795	38 838	39 993	40 890
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	179 967	186 213	191 098	197 760	98 363	101 830	104 188	108 483
8	<i>Créances non garanties</i>	26 599	27 455	26 847	24 074	26 599	27 455	26 847	24 074
9	Financement de gros garanti					35 785	34 933	32 763	31 633
10	Exigences supplémentaires	243 830	240 140	237 454	234 579	68 201	67 482	65 789	63 239
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	47 225	45 158	43 078	40 830	31 748	31 119	29 558	27 198
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>								
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	196 605	194 983	194 376	193 749	36 453	36 363	36 230	36 041
14	Autres obligations de financement contractuel	48 483	46 374	44 751	44 773	7 242	6 634	6 076	5 771
15	Autres obligations de financement éventuel	69 160	69 960	67 604	64 476	3 684	3 759	3 636	3 481

16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					316 843	320 725	319 404	317 713
----	--	--	--	--	--	----------------	----------------	----------------	----------------

ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	234 606	224 151	215 113	204 159	36 675	36 137	34 571	32 881
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	59 779	61 190	61 641	61 045	35 321	36 533	36 405	35 738
19	Autres entrées de trésorerie	8 669	8 014	7 421	7 168	8 669	8 014	7 421	7 168
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	303 055	293 356	284 175	272 372	80 665	80 685	78 398	75 787
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>								
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	241 335	233 191	227 215	219 372	80 665	80 685	78 398	75 787

21	COUSSIN DE LIQUIDITE					355 743	377 024	390 500	403 468
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*					236 178	240 040	241 006	241 925
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**					150,84%	157,32%	162,55%	167,35%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8
du règlement (UE) n°575/2013**

Jérôme GRIVET, Directeur général délégué Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Montrouge, le 14 novembre 2023

Le Directeur général délégué Crédit Agricole S.A.

Jérôme GRIVET